



SPIROMED SA

ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX 



ÉLIMINATION ÉLABORÉE DES DÉCHETS

FONDATION ET NAISSANCE DE LA SPIROMED SA

L'entreprise familiale Spiromed a été fondée le 1^{er} janvier 1989 à Ormalingen. L'objectif de l'entreprise est de pouvoir proposer une offre complète d'élimination correcte de tous les types de déchets d'entreprises médicales.

La demande n'a démarré que lentement. La notoriété grandissant, notre prestation a pu s'étendre à toute la Suisse et l'offre a pu être affinée. L'entreprise personnelle a été transformée en une société anonyme en 2000.

SIÈGE ET ACTIVITÉ DE LA SPIROMED SA

L'entreprise a changé de domicile à la fondation de la S.A. Dans la zone de Maloya de Gelterkinden, nous disposons d'un entrepôt de 1000 m² et d'une flotte de véhicules de différentes tailles. Les véhicules possèdent l'équipement nécessaire conformément aux règles édictées par l'Office fédéral des routes (SDR/ADR). Le personnel est également formé pour le transport de marchandises dangereuses et doit prendre des cours de rafraîchissement réguliers et passer des examens tous les 5 ans afin de connaître les dernières règles en vigueur.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de la fidélité de plus de 4000 clients que nous desservons dans toutes la Suisse avec notre service régulier de récolte à domicile.

CONTRÔLE DE LA SPIROMED SA

Nos déchets sont documentés avec précision. Le contrôle de notre entreprise et ceux de nos clients vis-à-vis des cantons et de la confédération est ainsi garanti.

RESPONSABILITÉS

- Tout producteur de déchets doit s'efforcer à n'exposer personne à des dangers inutiles avec des déchets (potentiellement) infectieux ou toxiques. Il en est de même pour les matériaux polluants sous forme de substances contenant des métaux lourds qui doivent être déclarées comme déchets spéciaux.
- Nous désirons ici attirer votre attention sur le fait que, en tant qu'entreprise remettante, vous êtes responsable de la bonne déclaration des fûts et de leur contenu se trouvant dans le véhicule en cas de contrôle de la police selon SDR/ADR. Nous vous prions donc de bien vouloir contrôler vous-même l'autorisation d'un numéro UN ainsi que la date de péremption pour les fûts que nous remettons. L'utilisation de fûts UN pour les déchets spéciaux est de 5 ans au maximum. Les fûts que nous vous remettons satisfont à ces critères et peuvent être utilisés sans réserve. En tant que partenaire pour l'élimination de déchets, nous pensons devoir informer nos clients de ces faits importants car dans ce cas comme dans d'autres, la devise «l'ignorance ne protège de rien» est applicable dans ce cas.

OFEV = Office fédéral de l'environnement

LOIS ET ORDONNANCES

Loi sur les épidémies

Transport sur route de marchandises dangereuses (SDR)

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)

Aide à l'application de l'élimination de déchets médicaux (OFEV)

Ordonnance sur le mouvement de déchets (OMoD)

en vigueur depuis le 18.12.1970

en vigueur depuis le 17.04.1985

en vigueur depuis le 10.12.1990

en vigueur depuis le 01.06.2004

en vigueur depuis le 01.01.2006

DÉCHETS MÉDICAUX

PRODUITS CHIMIQUES EN GÉNÉRAL



Attention dangereux



Très toxique



Nuisible à la santé



Caustique



Gaz sous pression



Facilement inflammable



Comburant



Explosible



Dangereux pour l'environnement



EAUX USÉES CONTENANT DU CYANURE

Hémoglobine et acétonitrile



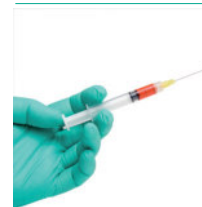
SOLVANTS

Solutions de peinture sans halogène
Solutions de peinture avec plus de 2 % d'halogène
Détergent industriel
Désinfectant



MERCURE

Thermomètre
Tensiomètre
Mercure liquide



DÉCHETS CLINIQUES

Déchets médicaux
B1, B2, C (voir tableau à la page 7)



MÉDICAMENTS/CYTOSTATIQUES

Médicaments anciens
Médicaments contenant des métaux lourds



APPAREILS MÉDICAUX

Tous les appareils médicaux
Tous les instruments médicaux
Appareils électroniques
Ecrans

DÉCHETS RELATIFS À LA MÉDECINE DENTAIRE



DÉCHETS D'AMALGAME

Pas de matériel clinique ni d'objets pointus



SÉPARATEUR D'AMALGAME

Tous les types de séparateurs d'amalgame

DÉCHETS SPÉCIAUX



BOMBES AÉROSOL/PEINTURES

Toutes les peintures et les laques



PILES

Piles de tous types



DÉCHETS PATHOLOGIQUES

Tous les déchets pathologiques



TUBES FLUORESCENTS

Toutes les tailles de tubes fluorescents et de lampes économiques

PROTECTION DES DONNÉES DÉCHETS



RADIOGRAPHIER/RADIOGRAPHIES

Fixateur et développeur
Radiographies traditionnelles/numériques
Gants/tablier protection en plomb
Cassettes de radiologie
Feuilles en plomb ou en étain



ANTÉCÉDENTS

Dossiers



MODÈLES EN PLÂTRE

Protection des données garantie



SUPPORT DE DONNÉES

CD
DVD
Diapos

CONTENEURS MÉDECINE



WIFA, COUVERCLE PLAT ET PERFORÉ

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
50 l	40 cm	33 cm	54 cm
60 l	40 cm	33 cm	65 cm

contrôlé UN



WIFA, COUVERCLE PLAT ET PERFORÉ

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
30 l	40 cm	33 cm	31 cm

contrôlé UN



WIFA, NOIR

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
50 l	40 cm	33 cm	54 cm
60 l	40 cm	33 cm	65 cm

contrôlé UN



COUVERCLE PLAT

Largeur	Profondeur	Hauteur
40 cm	33 cm	4 cm

(Rouge, Noir, Jaune)



LOGO, BLANC

Contenance	Diamètre	Hauteur
30 l	37 cm	40 cm

contrôlé UN



TONNEAU POUR CARTON CARRÉ

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
60 l	37 cm	37 cm	52 cm
120 l	37 cm	37 cm	90 cm

contrôlé UN



TONNEAU ROND POUR CARTON

Contenance	Diamètre	Hauteur
200 l	57 cm	87 cm

contrôlé UN



SHARP

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
6 l	21 cm	21 cm	23 cm
12 l	24 cm	24 cm	33 cm

contrôlé UN



E-SAFE

Contenance	Diamètre	Hauteur
0,5 l	8 cm	15 cm
2,0 l	14 cm	20 cm
3,0 l	14 cm	30 cm

contrôlé UN



ADAPTATEUR E-SAFE

Diamètre
15 cm



SANIBOX

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
0,9 l	12 cm	5 cm	19 cm



MEDIBOX

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
1,2 l	12 cm	8 cm	14 cm

contrôlé UN



BOÎTE DE SECOURS

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
0,2 l	7 cm	5 cm	13 cm

contrôlé UN



MINIBOX

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
0,25 l	8 cm	3 cm	11 cm

TONNEAU POUR AMALGAME

Contenance	Diamètre	Hauteur
60 l	42 cm	62 cm

contrôlé UN



BIDON

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
10 l	22 cm	19 cm	31 cm
25 l	27 cm	14 cm	39 cm

contrôlé UN



GAMME ALTERNATIVE AMALGAME (MÉDECINE DENTAIRE)



1



2



3



4



5



6



7

1. CONTENEUR POUR MATÉRIEL À JETER

Contenance	Largeur	Profondeur	Hauteur
30 l	40 cm	33 cm	31 cm

contrôlé UN

2. CONTENEUR POUR DENTS EXTRAITES

0,5 l	7 cm	7 cm	14 cm
-------	------	------	-------

3. CONTENEUR POUR FILTRES ET BOUES

Contenance	Diamètre	Hauteur
6 l	20 cm	27 cm

contrôlé UN

4. CONTENEURS POUR SURPLUS ET RESTES

0,6 l	11 cm	10 cm
-------	-------	-------

5. CONTENEUR POUR CAPSULES

1 l	13 cm	14 cm
-----	-------	-------

6. CONTENEUR POUR OR POUR DENTS

0,5 l	10 cm	10 cm
-------	-------	-------

7. CONTENEUR POUR FEUILLES DE PLOMB

1 l	9 cm	18 cm
-----	------	-------

ÉQUIPEMENT DE VÉHICULE



ÉQUIPEMENT SDR/ADR

- 2 extincteurs, 6 kg et 2 kg
- deux pictogrammes d'avertissement debout
- un sabot d'arrêt

Pour chaque membre de l'équipe du véhicule:

- un gilet de chantier (par ex. comme décrit dans la norme EN 471)
- un éclairage portable
- une paire de gants de protection
- un équipement de protection oculaire (tel que des lunettes)
- liquide de rinçage des yeux

Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes définies:

- à bord de véhicules doit se trouver un masque d'évacuation d'urgence pour chaque membre de l'équipe pour les numéros d'étiquette 2.3 ou 6.1
- une pelle
- une plaque d'égout
- un collecteur en plastique



MARCHANDISES DANGEREUSES

Celui qui transporte des marchandises dangereuses doit avoir la formation requise, posséder un véhicule adéquat et les panneaux nécessaires ainsi qu'un équipement réceptionné.

CLASSIFICATION DES DÉCHETS

Groupe	Type de déchets	Exemples
A	Déchets médicaux ne posant pas problème, dont la composition est similaire à celle des déchets urbains	
B1	Déchets présentant un danger de contamination	
B1.1	Déchets anatomiques, organes et tissus présentant un danger de contamination	Déchets de tissus, placentas, membres amputés, autres parties de corps, organes prélevés, etc. («déchets pathologiques»)
B1.2	Déchets contenant du sang, des excréments et des sécrétions présentant un danger de contamination	Préparations sanguines, échantillons de sang, drainages d'abcès, filtres de dialyse, pansements fortement souillés de sang
B2	Déchets présentant un danger de blessure	Aiguilles de toutes sortes, mandrins, ampoules, lames de bistouri, éprouvettes en verre sans contenu, lames porteobjet («sharps»)
B3	Médicaments périmés	Produits médicamenteux ne pouvant être obtenus que dans le commerce spécialisé (p. ex. les pharmacies, les cabinets médicaux, l'industrie pharmaceutique)
B4	Déchets cytostatiques	Tous les cytostatiques et le matériel manifestement contaminé par des cytostatiques
C	Déchets infectieux	Déchets contenant d'importantes quantités de matériel, de substances ou de milieux présentant un risque de propagation d'agents infectieux
D	Autres déchets spéciaux	Déchets d'amalgame dentaire, solvants, appareils usagés contenant du Hg

Emballage/stockage intermédiaire:

fûts contrôlés UN. Stockage intermédiaire contrôlé, à partir du stockage centralisé fermé dans une salle fraîche.

ÉLIMINATION ÉLABORÉE DES DÉCHETS

NOS PRESTATIONS DE SERVICES

- Permis pour destinataire et de stockage intermédiaire
- Tous les déchets, une seule entreprise
- Service régulier d'enlèvement à domicile (demander le plan de tournée à info@spiromed.ch)
- Lois et contraintes de l'OFEV et des cantons
- Prescriptions pour le transport sur route SDR/ADR
- Véhicules équipés
- Personnel formé
- Fûts UN < 5 ans
- Bordereaux de suivi collectifs et bordereaux de suivi
- Marquage dans le véhicule
- Transmission des informations à l'OFEV et aux cantons (code de déchet, numéro d'entreprise, etc.)



Spiromed SA
Ribistrasse 15
4460 Gelterkinden

Tél. +41 61 985 88 88
Fax +41 61 985 88 85
www.spiromed.ch
info@spiromed.ch